

INSPECTRICE OU INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

LA FONCTION :

Vous serez responsable de surveiller et de contrôler l'application des lois et des règlements municipaux se rapportant au zonage, au lotissement, à l'aménagement de terrains et nuisances, aux activités commerciales et lucratives ou à la construction. Vous effectuerez des inspections, étudierez des demandes de permis et répondrez aux demandes d'informations concernant les exigences de la législation et des règlements à appliquer.

PROFIL RECHERCHÉ :

Vous détenez un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie d'aménagement du territoire et d'urbanisme, en technologie du génie civil ou de l'architecture et possédez minimalement un an d'expérience comme inspecteur municipal ou en inspection de bâtiments. Vous avez une bonne connaissance des règlements et lois en matière de construction et de zonage et vous êtes reconnu pour votre autonomie, votre sens des responsabilités et de l'organisation, votre travail d'équipe, votre habileté de communication et relationnelle. Vous possédez un permis de conduire ainsi qu'un véhicule.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Pour ce poste temporaire d'une durée de 18 mois, l'échelle de rémunération se situe entre 43 261 \$ et 70 470 \$ selon un horaire de 35 heures par semaine.

POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE :

Visitez la section « Emplois » de notre site Internet d'ici le **14 octobre 2018**.

Seules les candidatures reçues sur le site Internet de la Ville de Sherbrooke seront considérées. Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues. La Ville de Sherbrooke souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion est exigée pour les diplômes obtenus hors du Québec.